

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et client professionnels** – Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit de chaque producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en tenant compte des cinq (5) catégories mentionnées au paragraphe 18 des recommandations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (« **AEMF** ») le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles et à des client professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite offre, vend ou recommande les Titres (un « **distributeur** ») devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisé par les producteurs ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

**INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DÉTAIL ÉTABLIS DANS L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN** – Les Titres n'ont pas vocation à être offerts, vendus ou autrement mis à disposition, et, à compter de cette date, ne doivent pas être offerts, vendus ou autrement mis à disposition de tout investisseur de détail dans l'Espace Économique Européen (« **EEE** »). Pour les besoins du présent paragraphe, un investisseur de détail désigne une personne correspondant à l'une (ou plusieurs) des hypothèses suivantes : (i) un client de détail tel que défini au point (11) de l'article 4(1) de MiFID II ; (ii) un client au sens de la Directive 2016/97/UE, lorsque ce client n'est pas qualifié de client professionnel tel que défini au point (10) de l'article 4(1) de MiFID II. Par conséquent, aucun document d'information clé exigé par le Règlement (UE) 1286/2014, tel que modifié (le « **Règlement PRIIPs** ») pour offrir ou vendre les Titres ou les mettre à disposition des investisseurs de détail dans l'EEE n'a été préparé et en conséquence offrir ou vendre les Titres ou les mettre à disposition de tout investisseur de détail pourrait être interdit conformément au Règlement PRIIPs.

Conditions Définitives en date du 28 octobre 2019



**Action Logement Services SAS**

Programme d'émission de titres de créance durables  
(*Sustainable Euro Medium Term Note Programme*)  
de 6.200.000.000 d'euros

LEI (*Legal Entity Identifier*) :  
969500O2QYH3YW92C551

**Émission d'obligations pour un montant nominal de 1.000.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 0,500 % l'an et venant à échéance le 30 octobre 2034 (les « Titres »)**

Souche n° : 1  
Tranche n° : 1

Prix d'émission : 98,726 %

**Membres du Syndicat de Placement**  
**CRÉDIT AGRICOLE CIB**  
**DEUTSCHE BANK AG**  
**J.P. MORGAN**  
**NATIXIS**

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Document d'Information en date du 27 septembre 2019 et dans le supplément du Document d'Information en date du 17 octobre 2019 qui constituent ensemble un document d'information.

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-après et doivent être lues conjointement avec le Document d'Information tel que modifié. L'information complète sur l'Émetteur, l'Émetteur et ses filiales consolidées et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Document d'Information tel que modifié. Le Document d'Information, le supplément au Document d'Information et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet (a) de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), (b) d'Euronext Paris ([www.euronext.fr](http://www.euronext.fr)) et (c) de l'Émetteur ([www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)), et aux heures habituelles d'ouverture aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

<b>1</b>	<b>(i) Souche n° :</b>	1
	<b>(ii) Tranche n° :</b>	1
<b>2</b>	<b>Devise ou Devise(s) Prévues :</b>	Euro (« € »)
<b>3</b>	<b>Montant Nominal Total :</b>	
	(i) Souche :	1.000.000.000 €
	(ii) Tranche :	1.000.000.000 €
<b>4</b>	<b>Prix d'émission :</b>	98,726 % du Montant Nominal Total
<b>5</b>	<b>Valeur Nominale Indiquée :</b>	100.000 €
<b>6</b>	<b>(i) Date d'Émission :</b>	30 octobre 2019
	<b>(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	Date d'Émission
<b>7</b>	<b>Date d'Échéance :</b>	30 octobre 2034
<b>8</b>	<b>Base d'Intérêt :</b>	Taux Fixe de 0,500 % <i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i>
<b>9</b>	<b>Base de Remboursement :</b>	À moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Échéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée.
<b>10</b>	<b>Option(s) de remboursement :</b>	Non Applicable
<b>11</b>	<b>Date de l'autorisation d'émission des Titres :</b>	Décision du Conseil d'administration de l'Émetteur en date du 23 septembre 2019
<b>12</b>	<b>Méthode de distribution :</b>	Syndiquée

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTÉRÊTS À PAYER

<b>13</b>	<b>Dispositions relatives aux intérêts des Titres :</b>	
	(i) Taux d'Intérêt :	0,500 % par an payable annuellement à terme échu
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	30 octobre de chaque année non ajusté jusqu'à la Date d'Échéance (inclusive) et pour la première fois le 30 octobre 2020

- (iii) Montant(s) de Coupon Fixe : 500 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (iv) Montant(s) de Coupon Brisé : Non Applicable
- (v) Méthode de Décompte des Jours : Exact/Exact - ICMA
- (vi) Date(s) de Détermination : 30 octobre de chaque année

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- 14 Option de Remboursement au gré de l'Émetteur à compter de la Date de Remboursement à Maturité Résiduelle :** Non Applicable
- 15 Option de Remboursement au gré de l'Émetteur des Titres restant en circulation *Clean-up* :** Non Applicable
- 16 Option de Remboursement au gré de l'Émetteur *Make-Whole* :** Non Applicable
- 17 Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
- 18 Montant de Remboursement Anticipé :**  
Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement prévu aux paragraphes 14, 15 et 16 ci-dessus et pour des raisons fiscales : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

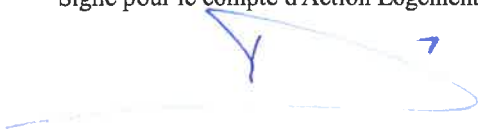
- 19 Forme des Titres :** Titres dématérialisés au porteur
- 20 Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(d) :** Non Applicable
- 21 Redénominations, changements de valeur nominale et de convention :** Non Applicable
- 22 Dispositions relatives à la consolidation :** Non Applicable
- 23 Masse (Article 11) :** Nom et adresse du Représentant :  
Aether Financial Services  
36, rue de Monceau  
75008 Paris  
France  
[agency@aetherfs.com](mailto:agency@aetherfs.com)  
Le Représentant recevra une rémunération de 350 euros (hors taxes) par an.

## GÉNÉRALITÉS

Le montant principal total des Titres émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés en euros) :

Non Applicable

Signé pour le compte d'Action Logement Services SAS :



Par : DELAGE DAVID

Dûment habilité

## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

### 1 FACTEURS DE RISQUES

Non Applicable

### 2 COTATION ET ADMISSION À LA NÉGOCIATION :

- (i) Cotation : Marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg et  
Marché Euronext Growth d'Euronext Paris
- (ii) Admission aux négociations : Des demandes d'admission des Titres aux négociations sur  
le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg et sur le  
marché Euronext Growth de la Bourse de Paris à compter  
du 30 octobre 2019 ont été réalisées par l'Émetteur (ou pour  
son compte).
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à  
l'admission aux négociations : 22.300 €

### 3 NOTATIONS

Notations : Les Titres à émettre ont fait l'objet des notations suivantes :

Moody's Public Sector Europe : Aa2

Fitch France S.A.S. : AA

Chacune des agences ci-avant est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne, enregistrée conformément au règlement (CE) 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le « **Règlement ANC** ») et sont inscrites sur la liste des agences de notation enregistrée telle que publiée sur le site internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (<http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs>) conformément au Règlement ANC.

### 4 INTÉRÊT DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT À L'ÉMISSION

À l'exception des commissions payables aux Membres du Syndicat Placement conformément au chapitre « Souscription et Vente » du Document d'Information, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

### 5 RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET ET DES DÉPENSES TOTALES

Le produit net de l'émission des Titres sera utilisé pour financer ou refinancer, en tout ou partie, un portefeuille de projets sociaux et/ou environnementaux.

### 6 RENDEMENT

Rendement : 0,589 % par an

Le rendement est calculé à la Date d'Émission sur la base du Prix d'Émission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 7 INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

Code ISIN : FR0013457058

Code commun : 207282235

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme  
Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear  
Bank SA/NV et Clearstream Banking,  
S.A. : Non

Tout système(s) de compensation autre  
qu'Euroclear Bank SA/NV et Clearstream  
Banking, S.A., et numéro(s) d'identification  
correspondant : Non Applicable

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux  
désignés pour les Titres (si différents du  
Programme) : Non Applicable

Noms et adresses des Agents Payeurs  
additionnels désignés pour les Titres (le cas  
échéant) : Non Applicable

## 8 PLACEMENT

Méthode de distribution : Syndiquée

(i) Si syndiqué, noms des  
Membres du Syndicat de  
Placement : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank  
Deutsche Bank Aktiengesellschaft  
J.P. Morgan Securities plc  
Natixis

(ii) Date du contrat de  
souscription : 28 octobre 2019

(iii) Établissement(s) chargé(s) des  
Opérations de Stabilisation (le  
cas échéant) : Non Applicable

Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Non Applicable

Restrictions de vente : Non Applicable

## 9 AUTRES INFORMATIONS

Non Applicable